

Essai D'expertise Comptable Au Sein De Micro Ou Très Petites Entreprises En Ville De Beni (RDC)

Jonas Paluku Vihonoku¹

Résumé

Le présent article s'intéresse à l'essai de l'expertise comptable au sein de micro ou très petites entreprises. Ces dernières sont gérées de telle sorte que les informations comptables et financières présentent une opacité de la part des propriétaires. Ce qui explique le recourt aux méthodes traditionnelles dans la gestion de très petites entreprises.

A l'issue de nos investigations, nous aboutissons aux résultats selon lesquels la plupart de micro entreprises ne tiennent pas les documents comptables et financiers qui peuvent permettre aux entrepreneurs d'apprécier l'évolution de leurs activités. Ce qui nous permet d'affirmer l'hypothèse selon laquelle le recours à l'Expert-comptable dans la réalisation de certaines activités comme l'organisation comptable et l'établissement des prévisions dans lesdites entreprises est d'importance capitale.

Mots-clés : *expertise comptable, entreprise, micro et très petite entreprise*

Date of Submission: 21-08-2023

Date of Acceptance: 31-08-2023

I. Introduction

Dans leurs pratiques de gestion, les entreprises éprouvent de multiples difficultés. Pour les surmonter, elles utilisent plusieurs moyens qu'elles mettent en œuvre pour leur bonne évolution.

En effet, les entreprises étant des systèmes ouverts sur leur environnement, elles disposent des avoirs matériels, énergétiques, techniques, humains, financiers qui nécessitent une gestion toute particulière pour sa survie, sa croissance et son développement harmonieux (P. LE BOLLOCHE et alii, 1987, p.56).

En outre, la gestion des entreprises consiste à réaliser les objectifs à partir de l'utilisation efficace d'un ensemble des moyens. La gestion s'étend donc de la collecte d'informations jusqu'à l'exécution en passant par la prise des décisions. Les objectifs suivent des stratégies qui, au sens général du terme, constitue le cadre général pour l'ensemble de décisions et des actions ayant pour but d'assurer la cohérence du fonctionnement (H. LONING ; V. MALLERET et alii, 2003, p.16).

Cependant, dans plusieurs pays du monde, les entreprises sont menacées par une multitude des difficultés qui freinent le développement notamment le détournement des fonds, la mal gestion, le manque de financement ainsi que le manque d'informations efficaces pour la prise des décisions. La plupart, ce sont les entreprises des pays africains.

En R.D Congo, il devient de plus en plus fréquent que le détournement gagne du terrain parmi les patrons qui constitue les menaces des entreprises. Ils aiment travailler dans les espaces luxueux et dépassent des sommes énormes pour paraître mieux que leurs collègues concurrents et même à l'intérieur de leurs entreprises. Ces dépenses abusives peuvent, à terme, faire sentir la corruption et l'escroquerie qui peuvent même jusqu'à détruire l'entreprise.

En effet, il s'observe un état malsain dans les entreprises en ville de Beni parmi lesquelles les très petites entreprises dont il est question dans cette étude. Malheureusement, les propriétaires ne se soucient pas de résoudre les problèmes sur base des méthodes scientifiques. Ils visent plutôt des méthodes empiriques pour diriger ces entreprises. Ainsi, le recours aux professionnels de l'expertise comptable serait le mieux indiqué pour promouvoir la transparence et la bonne gestion du patrimoine afin du développement harmonieux desdites entreprises.

En ce sens, les entreprises des pays développés ont compris, dans leur croissance et la résolution des difficultés, la nécessité de recourir à l'expertise comptable effectuée par les professionnels en matière comptable. Ces derniers jouent un rôle nécessaire notamment la mise en place de la comptabilité adaptée, un conseil en matière de fiscalité, de recherche de financement, de traitement des difficultés financières, de projet

* Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce (I.S.C.) de Beni, Nord-Kivu, République Démocratique de Congo

d'investissement, de rédaction des statuts ainsi que l'apport des recommandations relatives à l'évaluation des entreprises lors de la cession des apports financiers (R. OBERT et J-M MERESSE, 2005, p.101).

En outre, à partir des orientations données pour son programme de travail, l'audit s'effectue dans le cadre d'analyse du système de contrôle interne de l'entreprise afin d'en apprécier les points forts et les points faibles en matières d'outils de gestion qui sont toujours l'objet de la mal gestion et de détournement des fonds.

A cet effet, la bonne tenue des outils de gestion éclaire le contrôle de gestion qui constitue le mode de management en indiquant le processus par lequel les dirigeants s'assurent que les moyens sont utilisés de manière efficace et efficiente pour atteindre les objectifs fixés. Ces outils de gestion demandent un contrôle tout particulier assumé par des professionnels de l'expertise comptable.

Ainsi, la problématique de notre étude est de s'imprégner des difficultés de micro entreprises de la ville de Beni qui nécessitent l'intervention d'un professionnel en matière de l'expertise comptable.

Autrement dit, la préoccupation de notre recherche consiste à savoir si les outils de gestion mis en place et appliqués dans les micro ou très petites entreprises sont-ils adaptés et conformes aux normes financières et comptables qui les régissent ? Aussi, dans les très petites entreprises, quelles sont les activités importantes qui nécessitent l'intervention d'un expert-comptable pour éclairer la décision sur la gestion du patrimoine de ces entreprises ?

En guise d'hypothèses nous pensons que les outils de gestion tenus au sein de micro ou très petites entreprises ne seraient pas adaptés auxdites entreprises pour une gestion saine ; mais aussi, la présentation des informations financières et comptables fiables constitue des champs qui nécessiteraient l'intervention d'un expert-comptable pour la bonne gestion desdites entreprises.

Pour mener à bien cette étude, nous recourons à la méthode fonctionnelle (R.K. MERTON, 1951, p.67) secondée par les approches comptable, financière et statistique. Pour cette analyse fonctionnelle, nous considérons que l'expertise comptable apprécie les outils de gestion qui constituent les éléments importants dans la gestion des organisations. Aussi, cette méthode qui analyse, constate et explique les phénomènes nous permet de nous rendre compte du fonctionnement des outils de gestions mis en place dans les entreprises en étude. L'approche comptable nous permet de comprendre le mécanisme de saisie et de présentation des informations financières au sein de micro entreprises. Enfin, l'approche statistique nous permet de faire une analyse de fréquences des réponses fournies par les propriétaires sur leur mode de gestion.

Afin d'approfondir notre recherche, nous utilisons les techniques d'entretien structuré et documentaire. La première technique nous permet d'acquérir les différentes informations orales de certains responsables desdites entreprises. La seconde, quant à elle, nous sert à récolter et consulter certains documents d'enregistrement des données liées à la gestion des informations financière et comptable dans les entreprises sous examen.

II. Cadre théorique

Une gestion rationnelle dans les entreprises s'apprécie par la meilleure tenue des outils de gestion.

Ces derniers font l'objet de l'audit et de l'expertise comptable dans la réalisation de certaines missions pour les rendre efficace.

En effet, le présent chapitre s'articule autour de trois sections. Celles-ci sont présentées dans l'ordre de la planification coordonnée de l'action financière de l'entreprise à travers l'élaboration du budget. Celui-ci constitue le premier outil de gestion décrit dans ce chapitre. Le deuxième outil est celui qui observe l'action en train de se réaliser. Il constitue en fait le témoin de la vie de l'entreprise. Il s'agit de la comptabilité un outil de gestion qui observe, analyse, saisie ou enregistre, classe et interprète tous les faits susceptibles de modifier le patrimoine de l'entreprise. Le troisième outil étudié s'inscrit dans le cadre du contrôle de gestion. Celui-ci s'assure que les fonds mis à la disposition de l'entreprise sont affectés dans les meilleures conditions, la rentabilité, à son équipement et à son exploitation.

LE BUDGET

Le budget désigne un ensemble des prévisions chiffrées, généralement à court terme, (un an) relatives à l'activité d'un individu ou d'une organisation ou entreprise (A. MARTINET et A. SILEM, 1994, p.47). Partant de cette définition, le budget est donc un plan opérationnel à court terme comprenant l'affectation des ressources et l'organisation des responsabilités.

En outre, le budget comme étant l'expression chiffrée, en valeur d'investissements au cours de la période suivant celle en cours (P. FORCIOLI, 1999, p.45).

En effet, Bernard Martory et ses collaborateurs précisent que le budget est l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges (B. MORTORY et alii, 1998, p.45).

Il sied de signaler qu'à chaque niveau, au sein d'une entreprise, s'apprécie l'efficacité de la réalisation des objectifs.

Types des budgets

Les types des budgets à établir dans une entreprise dépendent de la nature de son activité. Une entreprise commerciale établit des budgets de ventes ou des recettes pour chaque activiste. Un établissement scolaire mettra l'accent sur les budgets d'exploitation, de trésorerie et d'investissement (JAE SHIM, 2011, p.22).

Les budgets commerciaux

Ils regroupent les prévisions des ventes basées sur le marché (réel ou partiel) et les dépenses correspondantes (publicité, force de vente, cout de distribution). En effet, Pierre-louis Du Bois et Genevieve Mansillon affirment que le budget commercial appelé « budget mercatique » reprend l'ensemble de toutes les recettes et les dépenses concernant la fonction commerciale (Pierre-Louis du Bois et alii, 1984, p.17). Il est difficile d'en donner une description type puisque le budget commercial peut être très différent suivant l'activité de l'entreprise et sa structure d'organisation.

Le budget général de la mercatique

Il reprend toutes les recettes et les dépenses attendues au cours de l'exercice budgétaire annuel. Le budget peut être présenté globalement ou par activités, divisions ou produits.

Le budget des ventes

Il indique les objectifs de vente par régions et par produits ainsi que par niveau de la force de vente. En outre, la prévision détaillée et chiffrée des objectifs de ventes par produit et par marché. La qualité de son élaboration détermine la valeur de tout l'exercice budgétaire.

En effet, l'établissement du budget des ventes ne se limite pas à un ensemble des prévisions. Pour se fixer des objectifs volontaristes qui seront d'autant plus pertinents que la force de vente à participer à leur élaboration. Le budget de vente est ainsi le premier de la construction budgétaire.

Pour ce faire, PIERRE - LAUZEL ajoute, que des outils mathématiques et stratégiques permettent à l'entreprise de prévoir l'évolution de ses ventes à court terme. Ces techniques consistent à extrapoler les évolutions futures à partir de l'observation des phénomènes passés (P. LAUZEL, 1986, p.57).

Le budget des approvisionnements ou des achats

Les prévisions quantitatives des achats de matières premières et des fournitures pour l'exercice budgétaire à venir afin de permettre la réalisation des flux de production planifiés en fonction des ventes et de la politique de la gestion des stocks.

Les budgets fonctionnels

Ces budgets prennent en compte les recettes et les dépenses des activités de gestion d'administration et de recherche qui ne concernent pas directement à la production et la vente mais sont indispensables à la survie de l'entreprise.

Le budget administratif

Suivant la structure de l'entreprise, sa taille, son origine, la manière dont elle décentralise ou non les responsabilités, certains budgets dits « annexes », dont le budget administratif, pourront être établis, budgets détaillant de plus finement les autres budgets (J-F. BOURGAUD, 1981, p.190).

Le budget administratif comprend, outre les charges administratives proprement dites, toutes les charges qui n'ont pas trouvé leur place dans les autres budgets.

Le budget de trésorerie

Un budget de trésorerie est l'étude prévisionnelle des entrées et des sorties d'argent nécessaire pour assurer le fonctionnement normal de l'entreprise (H. MEUNIER, 1984, p.76).

Un budget de trésorerie est donc l'étude prévisionnelle des entrées et des sorties d'argent sur les fractions de la période suffisamment courtes pour mettre en évidence les managements et les excédents avec le maximum de précision.

De ce fait, l'établissement du budget d'investissement nécessite une connaissance approfondie des types d'investissements. La décision d'investissements est d'importance capitale car elle engage l'avenir de l'entreprise, elle a des effets irréversibles, elle conditionne le progrès technique et la productivité de l'entreprise (P. BERRY et alii, 2009, p.188).

En effet, la comptabilité est l'outil de gestion le mieux indiqué pour l'enregistrement de tous les faits susceptibles de modifier le patrimoine de l'entreprise. De ce fait l'audit comptable et financier évalue au courant d'une période bien déterminée la performance de la comptabilité.

La comptabilité

Dans ce point, nous présentons la notion, le rôle, les missions et les principes comptables.

Notion

La comptabilité, au sein de l'entreprise, permet d'obtenir un rendement ou une productivité meilleure. Sa bonne gestion est très indispensable. En outre, gérer une comptabilité revient pour nous, d'avoir un jugement fondé sur un diagnostic d'observation nécessaire à la prise des décisions (A. MONCHAL, 1990, p.116-117). Ainsi, cette gestion concerne les techniques, les systèmes, les procédés et les méthodes comptables utilisés dans chaque entreprise.

En effet, la comptabilité fournit les informations nécessaires pour les décisions des entreprises relatives au développement de nouveaux produits, à la politique des prix, au recrutement du personnel et au niveau des salaires. L'organisation comptable de l'entreprise se matérialise par l'adoption d'un plan des comptes, le choix des supports et des procédures (G. LANGLOIS et alii, 2006, p.1).

Rôle

Le rôle de la comptabilité est d'être le témoin de la vie de l'entreprise. Elle observe l'action des autres fonctions, analyse et enregistre, les faits qu'elle constate, les classes et périodiquement en fait la synthèse sous forme des tableaux qu'elle présente au chef d'entreprise pour le renseigner. En outre, elle enregistre chaque jour, sous forme analytique, les faits dont elle a ainsi connaissance, sur les livres appelés « journaux », tenu nécessairement et naturellement dans l'ordre chronologique des événements (V.P. KINZONZI, SD, p.6).

Par contre, la comptabilité dans son rôle nouveau, s'affirme plus comme un moyen de communication et de preuve vis-à-vis des tiers, un instrument de synthèse efficace pour présenter les résultats avec la possibilité d'application des techniques modernes de traitement de l'information.

Dans le cadre de cette étude, il est question de vérifier si la comptabilité tenue au sein de micro ou très petites entreprises joue son rôle de présenter aux entrepreneurs les informations financières sous formes des tableaux de synthèse pour permettre aux propriétaires de prendre des décisions en toute connaissance des causes et se rendre compte des missions qui peuvent être assignées à l'expert-comptable.

Les principes comptables fondamentaux

Pour que la comptabilité soit efficace, elle s'appuie sur un certain nombre des principes pour garantir sa régularité. Ce qui illustre les principes auxquels se borne la tenue de la comptabilité dans toute entreprise (ROBERT OBERT et J-M MERESSE, 2005, p.31-41). Dans cette étude nous présentons certains principes importants.

Le principe d'utilisation des coûts historiques

Il s'applique lors de l'évaluation des actifs et des dettes. Il stipule que « à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur cout d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit, à leur valeur vénale et les biens produits à leur cout de production ».

Le principe de continuité d'exploitation

L'activité économique de l'entreprise présente un caractère continu s'étendant sur plusieurs années, en revanche la vie financière de l'entreprise est par convention comptable découpée en périodes successives.

Le principe de la permanence des méthodes

Ce dernier est une conséquence de ce que le rapport annuel de l'ordre des experts- comptables appelé « l'exigence de comparabilité qui s'applique aux informations financières et comptables ». Il permet la comparaison dans le temps d'informations similaires ainsi qu'également par le biais de normalisation comptable une comparaison dans l'espace.

Le principe d'indépendance des exercices

Le découpage de l'activité d'une entreprise en période comptables et la détermination d'un résultat global des opérations de chaque période conduisant au principe « d'indépendance » ou de « spécialisation » ou encore de « séparation » des exercices à l'origine de la convention des parties ou de facteurs purement économiques.

Le principe de prudence

Pour éviter le risque de transfert sur des périodes à venir « d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'organisation », les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence. Ce dernier exige même la « comptabilisation des charges probables ».

Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

Partant de ce principe « le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ».

Le principe d'importance relative

Ce principe porte plus à la pertinence de l'information qui est influencée par sa nature et son importance. Par contre, dans le domaine de l'audit et de la révision des comptes qu'il faut chercher une application du principe d'importance relative. Ainsi la recommandation de révision comptable des experts comptables sur le seuil de signification précise que « toute constatation faite par le reviseur au cours de ses contrôles est considérée comme significative lorsqu'elle est de nature de mettre en cause la régularité et la sincérité des états financiers.

Le principe de prééminence du fond sur la forme (ou de la réalité sur l'apparence)

Selon ce principe si pour une opération la règle juridique est en opposition avec la réalité financière, c'est cette dernière qui doit être privilégiée et prise en compte. Il est formulé de la manière suivante. « Il est nécessaire que l'information soit comptabilisée et présentée en accord avec leur substance et la réalité économique et non seulement selon leur forme juridique ».

AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE

Un audit se définit comme l'émission d'une opinion motivée sur la correspondance entre un existant et un référentiel. En outre, l'audit est une mission à l'issue de laquelle une opinion justifiée du niveau d'adéquation entre une situation et un cadre de référence. A cet effet, sont expert comptables ceux qui font profession habituelle de réviser et d'apprécier les comptabilités des entreprises et organismes auxquels ils ne sont pas liés par un contrat de travail (ROBERT OBERT et Marie-pierre MERESSE, 2005, p.400). Il est également habilité à attester la régularité et la sincérité des bilans et des comptes de résultat (B. GRAND et B. VERDALLE, 2006, p.63).

En effet, cette définition fondée sur le concept de référentiel permet de distinguer les missions d'audit de celles de conseil. Ainsi, le conseil en entreprise est fondé sur une expérience du conseiller. Ce dernier capitalise une expérience et un savoir – faire qui lui permettent de donner une opinion motivée sur un sujet n'ayant ni référentiel ni même parfois d'existant dans la firme.

En effet, les audits doivent être réalisés par les professionnels d'audit et expert-comptable. Ces derniers sont des acteurs de l'audit. Ces acteurs sont de deux types : les auditeurs internes et auditeurs externes.

Acteurs de l'audit

Auditeurs internes

Les auditeurs internes ont souvent des missions ponctuelles. L'audit interne est à l'intérieur d'une entreprise, une activité indépendante d'appréciation au contrôle des opérations. Il est au service de l'entreprise. C'est dans ce domaine qu'un contrôle a pour fonction d'estimer et d'évaluer l'efficacité des autres contrôles. Son objectif est d'assister les membres de l'entreprise dans l'exercice efficace de leur responsabilité. Dans ce but, l'audit interne leur fournit des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations concernant les activités examinées (B. GRAND et B. VERDALLE, 2006, p.31).

En outre, l'audit interne doit évaluer l'efficacité de l'organisation et proposer des améliorations. De ce fait, l'audit interne est plus orienté vers les procédures et l'organisation des services comptables ainsi que la pertinence des tableaux de bord et la rapidité d'émission du reporting.

Par contre, la fiabilité et la sincérité des comptes sont les principaux objectifs pour l'analyser afin d'une prise de décision par certains intervenants. Ces derniers recourent aux professionnels indépendants appelés « Auditeurs externes » afin d'atteindre ces objectifs.

Auditeurs externes

C'est vers la seconde partie du XIXe siècle que les sociétés commerciales ont pris l'habitude de soumettre leurs comptes à la vérification d'experts étrangers. En France, par exemple, la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales prévoyait dans les sociétés commerciales anonymes la nomination par l'assemblée générale d'un ou de plusieurs professionnels indépendants chargés de vérifier les comptes et d'en présenter rapport à la prochaine assemblée (ROBERT OBERT et Marie-pierre MERESSE, 2005, p.406).

Dans ce cadre, sont des experts comptables (ou auditeurs externes) ceux qui font profession habituelle de réviser et d'apprécier la comptabilité des entreprises et organismes auxquels ils ne sont pas liés par un contrat de travail. En plus, les auditeurs externes sont des professionnels indépendants qui se contentent généralement de porter une opinion motivée sur la fiabilité, la sincérité et la régularité des comptes.

Missions de l'expert-comptable

Au sein des entreprises, on recourt aux auditeurs pour les différentes missions bien définies. Ces derniers sont de deux types notamment les missions d'expertise comptable et les missions de commissaire aux comptes.

Les missions de l'expert-comptable

Les missions de l'expert-comptable sont des missions accordées aux professionnels indépendants afin de donner une opinion motivée sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes. Ces missions sont notamment :

1) L'audit comptable et financier

Ce dernier est un moyen de contrôle des états financiers et du système d'information comptable. Ainsi, les missions d'audit comptable et financier sont des missions particulières de l'audit. Elles ont pour objectif général de s'assurer que les documents financiers traduisent correctement la situation économique et l'activité de la firme étudiée.

Les objectifs de l'audit comptable et financier donnent un avis sur la sincérité et la régularité des documents financiers ainsi que de s'assurer du respect des droits fondamentaux des investisseurs. Pour atteindre ces derniers, l'auditeur doit se doter de certains moyens. Ces derniers sont notamment les normes, les méthodes et les techniques standardisées.

2) La mission de présentation des comptes annuels

La mission de présentation des comptes annuels est une mission d'opinion plus particulièrement destinée aux petites entreprises. Elle a comme objectif de permettre à l'expert-comptable d'attester qu'il n'a rien relevé un fait qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance de comptes annuels.

En termes de nature des travaux, la mission de présentation des comptes annuels s'appuie sur les informations fournies par les chefs d'entreprise, la technique comptable de l'expert-comptable pour préparer les comptes annuels, s'assurer de la régularité à la forme de la comptabilité, les techniques de contrôle des comptes et d'examen critique ainsi que l'expérience professionnelle de l'expert – comptable et sa connaissance de l'entreprise et de son environnement pour apprécier la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels (Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, SD, pp7-8).

Au vu de ce qui précède, nous remarquons que les missions sont orientées beaucoup plus à la comptabilité qui est un outil de gestion d'information comptable et financière. Outre la comptabilité, les experts comptables sont sollicités pour la réalisation de certaines missions liées à la gestion budgétaire. Ces missions sont notamment les missions d'établissement des comptes prévisionnelles.

4) Mission d'assistance à l'établissement des comptes prévisionnels.

Pour l'expert-comptable, la mission consiste à assister l'entreprise dans l'établissement des comptes prévisionnels sur la base d'hypothèses fournies par la direction de l'entité. Elle est une mission de procédures convenues portant sur des informations financières, sans assurance.

En plus, les comptes prévisionnels reposent sur des hypothèses relatives à des faits futurs et à des décisions à venir qui ne sont pas encore produits et peuvent ne pas se produire. Bien que des éléments produits puissent être disponibles pour étayer les hypothèses sur lesquelles reposent les comptes prévisionnels, ces éléments sont en générale orientés sur le futur et sont donc d'une nature qui les distinguent des éléments probants généralement recueillis lors d'une mission sur les comptes.

III. Présentation, analyse des données, interprétation et discussion des résultats

Le présent point s'articule autour de trois sous points. Ces derniers sont analysés suivant l'ordre de l'outil de la planification financière, le contrôle de l'outil d'enregistrement des faits comptables et le contrôle financier au sein desdites entreprises.

En effet, le premier point brosse le contrôle de l'outil de la planification financière, le deuxième présente le contrôle d'enregistrement des opérations financières et comptables. Le dernier, quant à lui, traite du contrôle financier au sein de 50 micro et petites entreprises enquêtées.

Appréciation de l'outil de la planification financière

L'important dans ce point est d'apprécier la manière dont les propriétaires de micro et petites entreprises tiennent cet outil de gestion par excellence.

Cependant, pour arriver à l'appréciation de la tenue du budget par les responsables dans les très petites entreprises, nous nous sommes servi de notre questionnaire d'enquête adressé aux entrepreneurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les avis des responsables enquêtés sur leur gestion de très petites entreprises en matière de la planification financière.

Tableau n°1 : avis des responsables de micro et petites entreprises sur la tenue de l'outil de planification financière.

Avis de responsables	Nombre	fréquence
Affirme tenir l'outil de planification financière	0	0
N'affirme pas tenir l'outil de planification financière	50	100
Total	50	100

Source : nos enquêtes à partir du questionnaire d'enquête

Au regard du tableau ci-dessus, il ressort que 50 propriétaires soit les 100% de nos enquêtés ne tiennent pas le budget dans leur gestion. Ce qui explique l'absence des prévisions budgétaires dans les très petites entreprises. Par conséquent, le manque de la gestion budgétaire justifie un problème de contrôle de gestion dans la réalisation des recettes et de dépenses.

Appréciation de l'outil d'enregistrement des opérations financières et comptables

Dans ce point, nous apprécions la tenue des documents comptables répartis en documents d'encaissement ou des recettes et les documents de décaissement ou des dépenses.

Les documents d'encaissement des fonds

Ce sont des documents établis lors de l'encaissement des fonds. Ces documents sont constitués de bon d'entrée ou carnet de notes appelés en terme vulgaire « facturier ». Dans le tableau suivant, la tenue d'un document d'encaissement de fonds ou des recettes par les micro ou très petites entreprises ciblées par cette étude nous permet d'étudier la fréquence dans la tenue desdits documents.

Tableau n°1 : Les documents d'encaissement des fonds

N°	Documents	Ni	fi
1	Le carnet des factures	20	40
4	Le bon d'entrée de caisse	4	8
5	Le livre de caisse	0	0
6	Aucun document	26	52
Total		50	100

Source : Nos calculs sur base des enquêtes

Commentaire :

Au vu de ce tableau, nous remarquons que dans les 50 très petites entreprises enquêtées seulement 20 soit 40% tiennent le carnet de factures ; 4 soit 8% ont les bons d'entrée de caisse et aucune d'entre elles ne tiennent le livre de caisse. Par contre, les 26 micro ou très petites entreprises soit 52% de nos entreprises enquêtées confirment l'absence de tous les documents d'encaissement des recettes. Ce qui nous amène à affirmer que les propriétaires de très petites entreprises en ville de Beni se servent des méthodes traditionnelles dans leur gestion des informations financières dans lesdites entreprises.

En effet, pour une gestion saine des fonds, à chaque sortie des fonds, il y a établissement des documents qui justifient le motif de décaissement et son montant.

Les documents de décaissement des fonds

Ce sont des documents établis lors du décaissement des fonds. Dans la plupart des cas, ces documents sont appelés « documents comptables d'exécution des dépenses ».

Tableau n°2 : Les documents de décaissement des fonds

N°	Documents	Bon de sortie	de Fi	Feuille de paie	i
1	Affirme tenir le document	3	6	0	
2	N'affirme pas tenir le document	47	94	50	00
Total		50	100	50	00

Source : Nos enquêtes.

Commentaire :

Au vu de ce tableau, nous constatons qu'au niveau de très petites entreprises, il y a insuffisance des documents justificatifs de sortie des fonds. Aussi, les résultats indiqués dans le tableau ci-dessus montrent respectivement que 3 soit 6% de nos enquêtés affirment tenir le bon de sortie de caisse. Par contre, 47 soit 94% de nos enquêtés n'affirment pas tenir le bon de sortie de caisse dans l'enregistrement de leurs dépenses. Ce qui explique une gestion financière opaque de la part des propriétaires de très petites entreprises en ville de Beni.

De ce qui précède, nous remarquons que les opérations d'encaissement et de décaissement de fonds ne sont pas matérialisées par un nombre suffisant des documents dans les entreprises sous examen. De ce fait, il s'observe une utilisation abusive des fonds qui entraîne, à un certain moment, la rupture de la trésorerie au sein des dites entreprises en étude.

VI. Conclusion

Cet article sur le thème précité a été motivé par deux questions qui constituent la problématique. La première est celle de savoir si les outils nécessaires de gestion notamment la comptabilité et le budget sont-ils en application dans les très petites entreprises. Par contre, la seconde est celle de relever les activités importantes qui nécessitent l'intervention de l'expert-comptable pour éclairer la décision sur la gestion du patrimoine.

En effet, pour mener à bien notre investigation, nous avons recouru à la méthode fonctionnelle secondée par les approches comptable et financière. Pour cette analyse fonctionnelle, nous avons considéré que l'expertise comptable apprécie les outils de gestion qui constituent les éléments importants dans la gestion des organisations. Aussi, cette méthode qui analyse, constate et explique les phénomènes nous permet de nous rendre compte du fonctionnement des outils mis en place dans les très petites entreprises en étude. Les approches comptable et financière nous permettent respectivement de comprendre le mécanisme de saisie, de la présentation des informations financières et budgétaires dans les entreprises sous examens. En outre, ces méthodes ont été soutenues par les techniques documentaire et d'entretien structuré.

A l'issu de nos investigations et analyses des données, nous avons abouti aux résultats ci-après :

Au vu du tableau n°1, nous remarquons que dans les 50 très petites entreprises enquêtées seulement 20 soit 40% tiennent le carnet de factures ; 4 soit 8% ont les bons d'entrée de caisse et aucune d'entre elles ne tiennent le livre de caisse. Par contre, les 26 très petites entreprises soit 52% de nos enquêtées confirment l'absence de tous les documents d'encaissement des recettes. Aussi le tableau n°2 montre qu'au niveau des dites entreprises il y a insuffisance des documents justificatifs de sortie des fonds étant donné que les résultats indiqués dans ledit tableau ressortent respectivement que 3 soit 6% de nos enquêtées affirment tenir le bon de sortie de caisse. Par contre, 47 soit 94% de nos enquêtées n'affirment pas tenir le bon de sortie de caisse dans l'enregistrement de leurs dépenses. Ce qui explique une gestion financière opaque de la part des propriétaires de très petites entreprises en ville de Beni. Ce qui nous amène à confirmer nos hypothèses.

Bibliographie

- [1]. Bourgeaud, J-F., Comprendre La Comptabilité : Générale, Analytique, Budgétaire, Editions Ouvrières, Paris, 1981
- [2]. Du Bois, P.L. Et Alii, Techniques Commerciales Et Négociations, Ed. Foucher, Paris, 1984
- [3]. Forcioli, P., Le Budget De L'hôpital, Ed. Masson, Paris, 1999
- [4]. Jae Shim, Et Alii, Budgeting Basics And Beyond, 4^e Ed. Bréal, Paris, 2011
- [5]. Kinzonzi, V.P., Normalisation Comptable : Facteur D'accélération Du Développement Economique, Base Conceptuelle Et Encadrement, Ed. Foucher
- [6]. Langlois, G., Et Alii, Comptabilité Et Audit, 3^e Ed. Nathan, Paris, 2006
- [7]. Lauzel, P., Contrôle Et Budget, 3^e Ed. Sirey, Paris, 1986
- [8]. Le Bolloch, P. Et Alii, Economie Générale, Ed Bertrant-Lacoste, Paris, 1987
- [9]. Löning, H., Véronique Malleret Et Alii, Le Contrôle De Gestion : Organisation Et Mise En Œuvre, 2^e Ed. Dunod, Paris, 2003
- [10]. Martinet, Et Alii, Dictionnaire De Gestion, Ed. La Découverte, Paris 1994
- [11]. Martor Et Alii, Le Droit Uniforme Africain Des Affaires Issu De L'ohada, Ed. Dufiris-Classeur, Paris, 2004
- [12]. Merton, R.K., Elément De Méthode Sociologique, Traduit De L'anglais Par Henri Mendras, 2^{ème} Edition, Illinois, 1951.
- [13]. Meunier, H., La Trésorerie Des Entreprises, Ed. Bordas, Paris, 1984
- [14]. Monchal, La Pratique Comptable, Ed Nathan, Paris, 1990
- [15]. Mortory Et Alii, Sciences Economiques Et Sociales, Ed. Nathan, Paris, 1998
- [16]. Obert, R. Et J.M. Meresse, Comptabilité Approfondie Et Révision, 6^e Ed. Dunod, Paris, 2005
- [17]. Grand B. Et B. Verdalle, Audit Comptable Et Financier, 2^{ème} Edition Economica, Paris, 2006.
- [18]. Conseil Supérieur De L'ordre Des Experts – Comptables, Guide Méthodologique, Paris, Sd
- [19]. Berry, P., Et Alii, Management Et Gestion Des Unités Commerciales, Ed. Breal, Paris, 2009